

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 791

3 avril 2013

SOMMAIRE

1741 Asset Management Funds Sicav	37942	Pyc0 S.à r.l.	37952
Antin Infrastructure Luxembourg IX	37924	Sandfred S.à r.l.	37943
AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A.	37943	TCO Lu S.à.r.l.	37966
Bauerenhaff, s.à r.l.	37944	Texel Technologies International (T.T.I.) S.A.	37922
Build concept	37944	TMF Compliance (Luxembourg) S.A.	37922
Canepa Green Energy II	37944	Tmparfi S.A.	37923
Chequer Finance 2 S.A.	37944	Topfin	37923
Choiseul	37951	United Bargain Société de Participations S.A.	37931
Deadpan S.à r.l.	37951	Vafage S.A.	37932
Di Cato Promotions s.à r.l.	37951	Valerus Compression Services Holding B.V.	37923
Eastern European Media Holdings S.A.	37952	Venus Acquisitions S.à r.l.	37924
Eastern European Media Holdings S.A.	37961	Vestar CCS 1 S.à.r.l.	37922
Eden Real Estate Development A.G.	37961	Vestar CCS 2 S.à.r.l.	37931
Eltecnic S.à.r.l.	37961	Vestar CCS 3 S.à.r.l.	37932
Emilux S.à r.l.	37965	Vestar CCS 4 S.à.r.l.	37933
Ernest Hermes S.A.	37966	Villa Kenzo S. à r.l.	37933
Essia Holding S.A.	37966	Vinifin International S.A.	37932
E-Trans GmbH & Co. KG	37952	Viria Holding S.A.	37924
EU Jahreswagen S.A.	37966	Vitis Life S.A.	37934
Expectus Luxembourg S.à r.l.	37961	Vitrilux S.A.	37923
EZA-Services a. s. b. l.	37942	W & Cie S.A.	37934
F.I.S. Real Estate S.A.	37966	Westferry 7 S.à r.l.	37942
Hedach	37942	West Park Management Services S.à r.l.	37941
ILDAN International S.à r.l.	37965	W.H.S. Holding S.A.	37941
LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l.	37925	WW Auto S.à r.l.	37943
LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l.	37934	Yeli Investments S.A.	37941
Montage-Bau-Bertram S.à r.l.	37943		
Next Real Estate Polish Retail Finance AB	37944		
Ollies S.A. S.P.F.	37962		

Texel Technologies International (T.T.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 90.040.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées en date du 31 décembre 2012 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Texel Technologies International (T.T.I.) S.A.

1. L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Texel Technologies International (T.T.I.) S.A. a définitivement cessé d'exister.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 127 rue de Mühlenbach à L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Texel Technologies International (T.T.I.) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013026248/18.

(130031128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

TMF Compliance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 136.786.

Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2013

Il est décidé de transférer le siège de la société de l'adresse actuelle 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour TMF COMPLIANCE LUXEMBOURG S.A..

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013026253/14.

(130031722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vestar CCS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.311.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 8 février 2013 de la société Vestar CCS 1 S.à r.l, les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013:

Monsieur Marco Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à La Haye, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 1 S.à r.l

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013026264/20.

(130031492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Tmparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 175.295.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 février 2013

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Thierry MORIN, 22-24, Boulevard d'Inkermann, F-92200 Neuilly sur Seine, en tant que Président du Conseil d'Administration,

Copie certifiée conforme
T. MORIN / JALYNE S.A.
- / Signature

Président - Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013026254/15.

(130031013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Topfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.779.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 juin 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 21 juin 2011; Relation: EAC/2011/8121, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Est nommé administrateur unique de la dite société: Dr. Jean ABOU RACHED, né le 4 février 1956 à Hzmieh (LIBAN), demeurant à 1107-2020 BEIRUT, Fochstreet 229, Riad El-Solh, Liban, avec effet au jour des présentes et pour une durée de SIX (6) ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026256/14.

(130031436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Valerus Compression Services Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.760,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.410.

—
Il résulte de la résolution écrite de l'associé unique en date du 19 février 2013 que les mandats des gérants de la Société lors de la constitution, à savoir, ceux de Kerry Anne Galvin, Jean Gil Pires, Neela Gungapersad et Cristina Lara, sont pour une durée indéterminée.

Le 20 février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013026262/14.

(130031058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vitrilux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 32.512.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026279/10.

(130031495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Venus Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.695.691,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.605.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 février 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

2. Nomination de Mme Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat à compter de la date des résolutions de l'associé unique;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur François BOURGON, Gérant;
- Monsieur Patrick VAN DENZEN, Gérant;
- Madame Gwenaëlle COUSIN, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Venus Acquisitions S.à r.l.

Monsieur Patrick VAN DENZEN

Gérant

Référence de publication: 2013026263/23.

(130031149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Viria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale tenue extraordinairement en date du 12 février 2013 que:

Monsieur Roberto DELUCA a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Roberto DE LUCA administrateur démissionnaire. Madame Laurence BARDELLI a repris le mandat de Monsieur Roberto DE LUCA.

Madame Laurence BARDELLI a également été nommée Président du Conseil d'administration.

Il est également à noter que suite à des changements d'adresses Monsieur Pedro GONCALVES, actuel administrateur est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg. La société Ser.Com S.à.r.l. a, à présent, son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026277/19.

(130031401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.441.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026334/10.

(130032166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.082.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered with Companies House under number LP15185 having its registered office at One Curzon Street London W1J5HD, United Kingdom represented by its general partner LaSalle REDS II GP Inc., a limited company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, USA.

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 February 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers, other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Stéphanie Duval, National Director, residing 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mrs Pascale Girault, National Director, residing 29, rue de Berri 75008 Paris, France;
 - Mrs Julie Pierre, Associate Director, residing 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Curzon Street London W1J 5HD, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP15185, représentée par son general partner LaSalle REDS GP Inc, une limited company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA.

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} février 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l. (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en oeuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LaSalle Real Estate Debt Stratégies (Sterling) II L.P. prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

37931

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Duval, Directrice Nationale, résidant au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Madame Pascale Girault, Directrice Nationale, résidant au 29, rue de Berri 75008 Paris, France;
 - Madame Julie Pierre, Directrice Associée, résidant au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1742. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013022430/345.

(130026681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 décembre 2012:

- la démission de Madame Marie BOURLOND a été acceptée et la cooptation en date du 12 mai 2012 de Monsieur Yves BIEWER au Conseil d'Administration a été ratifiée.

- Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR démissionnaire.

Les mandats des nouveaux administrateurs s'achèveront avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 21/02/2013.

Pour UNITED BARGAIN SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.

Experta Luxembourg

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013026259/18.

(130031251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vestar CCS 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.312.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 8 février 2013 de la société Vestar CCS 2 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013:
Monsieur Marco Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à La Haye, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 2 S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2013026265/20.

(130031075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vestar CCS 3 S.àrl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.313.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 8 février 2013 de la société Vestar CCS 3 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013:

Monsieur Marco Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à La Haye, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 3 S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2013026266/20.

(130031080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 39.179.

Rectificatif du dépôt L 130030607 déposé le 20.02.2013

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 19 février 2013

Monsieur Claudio DIMARCO, né le 10.11.1974 à Martina Franca (Italie) avec adresse au 11, via San Maurilio, I-20123 Milano, est coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Matteo LUNELLI, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
VINIFIN INTERNATIONAL S.A.
Giorgio CIROLINI
Administrateur

Référence de publication: 2013026276/16.

(130031490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vafage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 59.318.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 février 2013 que:

Madame Valérie WESQUY et de Monsieur Michele CANEPA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, né le 24 septembre 1973 à Mortagua (Portugal) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21

décembre 1965 à Mont-Saint-Martin et demeurant au 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Monsieur Pedro GONCALVES et Monsieur David RAVIZZA ont repris les mandats de leurs prédécesseurs.

Madame Laurence BARDELLI a été nommée Président du Conseil d'administration.

Il est également à noter que Madame Laurence BARDELLI actuel administrateur et président du Conseil d'administration est désormais domiciliée au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

La société Ser.Com a désormais son siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026272/20.

(130031421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vestar CCS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.307.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 8 février 2013 de la société Vestar CCS 4 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013:

Monsieur Marco Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 8 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à La Haye, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 4 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013026267/20.

(130031085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Villa Kenzo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 154.083.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée VILLA KENZO SARL – RCB N° 154083 – Rue du Stade L-4325 ESCH/ALZETTE, a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales

Première résolution:

Madame CORREIA LIMA Ediuza – demeurant 15 Rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE cède la totalité de ses parts à Monsieur ZIZZI Alberto Paolo demeurant 15 Rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 20.02.2013.

Alberto Paolo ZIZZI

Associé unique

Référence de publication: 2013026275/18.

(130031745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Vitis Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 49.922.

—
Extrait de l'AGE de VITIS LIFE S.A. du 17 décembre 2012

L'assemblée décide d'étendre le conseil d'administration d'un administrateur et nomme en cette qualité Monsieur Michael MOHR, avec adresse professionnelle à B-2531 VREMDE, Lazarijstraat, 12.

Le mandat de Monsieur Michael MOHR prendra effet ce jour et se terminera, sauf réélection, lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

L'assemblée insiste sur le fait que Monsieur Michael MOHR est un administrateur indépendant et charge le conseil d'administration d'arrêter avec celui-ci les modalités afférentes à ce mandat moyennant signature par Monsieur Michael MOHR d'un engagement d'indépendance en bonne et due forme.

Suite aux décisions prise par l'assemblée générale le Conseil d'Administration est désormais composé de Messieurs:

1. Bernard JACQUEMIN (2018),
2. Olivier de JAMBLINNE de MEUX (2018),
3. Nicolas LIMBOURG (2018),
4. Michael MOHR (2014),
5. Philippe PAQUAY (2017),
6. Jacques PETERS (2018),
7. Marc STEVENS (2018).

Référence de publication: 2013026278/23.

(130031095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

W & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 167.966.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire en date du 14 février 2013

En date du 14 février 2013, l'Assemblée générale a décidé d'adopter la résolution suivante:

En remplacement du commissaire aux comptes de la Société à savoir RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621

l'Assemblée décide de nommer RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe au L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113621 aux fonctions de Réviseur d'Entreprises agréé.

L'Assemblée générale précise que le mandat du Réviseur d'Entreprises précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026281/17.

(130031024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.100.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 February 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers, other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LREDS II Sterling Holdings 1 Sarl, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Stéphanie Duval, National Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr Martin Eckel, Associate Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr Jean-Paul Vignac, Finance Director, residing 29, rue de Berri, 75008 Paris, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 février 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l. (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en oeuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LREDS II Sterling Holdings 1 Sàrl prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée Générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Duval, Directrice Nationale, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Martin Eckel, Directeur Associé, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Paul Vignac, Directeur Financier, résidant au 29, rue de Berri, 75008 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1743. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013022431/338.

(130026994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

W.H.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 février 2013

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7th Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026282/16.

(130031155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.176.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, en date du 30 janvier 2013 et avec effet immédiat, la démission de Monsieur Lars Jonsson, gérant de catégorie A de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en date du 30 janvier 2013 et avec effet immédiat, Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3rd floor, London, W1K 2XA, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour West Park Management Services S.à r.l.

Référence de publication: 2013026286/17.

(130031271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Yeli Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.490.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 24 janvier 2013

En date du 24 janvier 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg, à 48 Boulevard Grande-Duchesse charlotte L-1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Monsieur Sébastien Gravière, Monsieur Michael Zianveni, Monsieur Jean-Yves Nicolas et Monsieur Marc Koeune de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 24 janvier 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 24 janvier 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avoid (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Monsieur Massimo Raschella, employé privé, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.AR.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 24 janvier 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 24 janvier 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

YELI INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013026294/30.

(130031638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Westferry 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013026287/10.

(130031564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

1741 Asset Management Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

Monsieur Roberto Forte, demeurant professionnellement, Münsterhof 5, CH-8001 Zurich, a été nommé administrateur le 14 février 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013.

Bertrange, le 21 février 2013.

Pour le compte de 1741 Asset Management Funds SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013026296/12.

(130031392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Hedach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, Om Stackburren.

R.C.S. Luxembourg B 98.749.

Die Adresse des Teilhabers und Geschäftsführers Heck Alfred lautet wie folgt:

Burgstraße 18

B-4750 Bü tgenbach

Unterschrift.

Référence de publication: 2013026320/11.

(130031772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

EZA-Services a. s. b. l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg F 2.295.

Die Generalversammlung hat in ihrer Sitzung am 23. November 2012 in Mailand beschlossen, den Artikel 9 der Statuten wie folgt zu ergänzen:

Art. 9. (...)

„Er kann zur unmittelbaren Geschäftsführung und zur Durchführung der in den Statuten erwähnten Aufgaben einen Direktor berufen.“

Den 20.02.2013.
Roswitha Gottbehüt
Generalsekretärin

Référence de publication: 2013026319/15.

(130031418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Montage-Bau-Bertram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.743.

unsere Gesellschaft ist am 15.02.2013 umgezogen.

Hiermit möchten wir Ihnen unsere neue Adresse mitteilen und bitten Sie um deren Veröffentlichung im Handelsregister.

Neue Anschrift:

Montage-Bau-Bertram S à r. l.

38, Grand-Rue

L-6630 Wasserbillig

Wasserbillig, den 20.02.2013.

Jörg Bertram
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013026321/17.

(130031367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Sandfred S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 63, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 137.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2012.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2013026322/13.

(130031216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013026371/10.

(130032077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

WW Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 76.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 février 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013026324/12.

(130031454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Build concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 173.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013026381/11.

(130032339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Bauernhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Reidenerwee.

R.C.S. Luxembourg B 117.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013026384/11.

(130032180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Canepa Green Energy II, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 165.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026412/10.

(130032201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Chequer Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026421/10.

(130032041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Next Real Estate Polish Retail Finance AB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.087.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GE Capital Real Estate Polish Retail S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.396,

here represented by Anne-Laure Mollard, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy has been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GE Capital Real Estate Polish Retail Finance AB, a private limited liability company (aktiebolag) incorporated and existing under the laws of Sweden and having its official seat at Stockholm, Sweden, incorporated on 1st December 2010 and registered with the Bolagsverket on 6 December 2010 under number 556629-4358 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the only shareholder of the Company,
- II. that the issued capital of the Company is fifty thousand Swedish Krona SEK 50,000 divided into fifty thousand (50,000) common shares, each with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-).
- III. that the board of managers of the Company and the Sole Shareholder, on 21 December 2012, resolved *inter alia* to transfer the central administration (but not the official seat for Swedish corporate law purposes) of the Company from Sweden to Luxembourg; that copies thereof will remain attached to the present deed to be registered therewith.
- IV. That the present extraordinary general meeting, being regularly constituted, can validly deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the central administration ("administration centrale", but not the official seat for Swedish corporate law purposes) of the Company from Sweden to Luxembourg;
2. Adoption of the legal form of a Luxembourg société à responsabilité limitée;
3. Increase of the share capital of the Company by incorporation of retained earnings;
4. Subsequent restatement of the articles of association of the Company;
5. Confirmation of the mandates of managers and auditor of the Company;
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the central administration ("administration centrale", but not the official seat for Swedish corporate law purposes) of the Company shall be transferred from Sweden to Luxembourg as per the present notarial deed and that principal office (but not the official seat for Swedish corporate law purposes) of the Company shall be set at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that, as a result of the Luxembourg location of the central administration of the Company, the Company shall be governed by Luxembourg law as of the date hereof in accordance with article 159 of the amended Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies (the "Law"), but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of Sweden as a validly incorporated Swedish company.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall adopt the legal form of a société à responsabilité limitée and the name of Next Real Estate Polish Retail Finance AB.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seventy-five thousand Swedish Krona (SEK 75,000.-) in order to raise it from its current amount of fifty thousand Swedish Krona (SEK 50,000) up to one hundred twenty-five thousand Swedish Krona (SEK 125,000.-), through the incorporation of retained earnings by an increase of the par value of each of the fifty thousand (50,000) share issued from one Swedish Krona (SEK 1.-) to two point five Swedish Krona (SEK 2.5) each, by incorporation of retained earnings of the Company for an amount of seventy-five thousand Swedish Krona (SEK 75,000.-).

The reality and availability of such retained earnings is shown to the notary by means of financial statements of the Company as at 31 December 2011 as audited on 29 June 2012 and by a certificate dated 21 December 2012, which documents will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company in conformity with Luxembourg law, so that they shall now read as follows:

Art. 1. Legal Form, Name.

1. The Company is a private limited liability company.
2. The Company's name is Next Real Estate Polish Retail Finance AB.

Art. 2. Official Seat and Central Administration.

3. The Company's registered seat shall be located in Stockholm, Sweden.
4. The central administration of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
5. The Company can establish offices elsewhere, both domestic and abroad.

Art. 3. Duration.

6. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object of the company's business.

7. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

8. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to the extent permitted by applicable law.

9. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share Capital and Shares.

10. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand Swedish Krona (SEK 125,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares, each with a par value of two point five Swedish Krona (SEK 2.5).

Art. 6. Management.

11. The Company shall be managed by one or several managers, but no more than seven managers, elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the event that the board consists of two (2) managers, not less than one (1) and not more than two (2) deputy managers shall be elected.

12. The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision at a shareholders meeting by shareholders representing more than half of the Company's share capital.

13. The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the place indicated in the notice of meeting.

14. If the board of managers consists of more than one person, the board of managers shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

15. The chairman shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16. The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present at a meeting of the board of managers.

17. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

18. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 7. Decisions of the shareholders.

19. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law.

20. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

21. Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

22. These articles of associations may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

23. The following business shall be addressed at the annual shareholders' meetings:

- election of a chairman of the meeting; preparation and approval of the voting list;

- approval of the agenda;
- election of one or two persons who shall approve the minutes of the meeting;
- determination of whether the meeting was duly convened;
- submission of the annual report and the auditors' report and, where applicable, the consolidated financial statements and the auditors' report for the group;
 - resolutions regarding the adoption of the income statement and the balance sheet and, when applicable, the consolidated income statement and the consolidated balance sheet;
 - resolutions regarding allocation of the company's profits or losses in accordance with the adopted balance sheet;
 - resolutions regarding discharge of the members of the board of directors and, where applicable, the managing director from liability;
- determination of the number of members and deputy members of the board of directors;
- determination of fees for members of the board of directors;
- election of members of the board of directors and deputy members, if applicable;
- other matters which are set out in law or these articles of association.

Art. 8. Auditor.

24. The company shall have not less than one (1) and not more than two (2) auditors. As auditor, an authorised public accountant or a registered public accounting firm be elected.

Art. 9. Financial year/ Annual Accounts / Distribution of profits.

25. The Company's financial year shall be the calendar year and commences on the 1st January and ends on the 31st of each year.

26. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 10. Dissolution - Liquidation.

27. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 11. Applicable Law.

29. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with applicable law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves:

(i) that the central administration of the Company shall be carried out in the Grand Duchy of Luxembourg at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

(ii) to confirm, to the extent necessary, the mandate of the following person as managers of the Company:

- Mr. Jomar Ereso, manager, born on 30 September 1964 in Quezon City, Philippines residing at 34 Rue de Penthièvre 75008 Paris France;

- Mr. Thomas Lafargue, manager, born on July 11, 1976 in Paris (France) residing at 5, rue aux Saussaies Des Dames, 57950, Montigny-Les-Metz (France); and

- Mr. Thierry Leleu, born on December 11, 1967 in Versailles (France), residing at 1, allée Charles Bonnet, Croissy sur Seine (France);

until the end of annual general meeting called to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2012.

The Company will be validly bound by the individual signature of any manager.

(iii) that KPMG shall be appointed as auditor of the company until the end of annual general meeting called to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2012.

Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing party, who signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre,

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

GE Capital Real Estate Polish Retail S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.396,

ici représentée par Madame Anne-Laure Mollard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration a été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de GE Capital Real Estate Polish Retail Finance AB, une société à responsabilité limitée (aktiebolag), constituée selon les lois suédoises et ayant son siège social officiel à Stockholm, Suède, constituée le 1^{er} décembre 2010 et enregistrée au Bolagsverket le 6 décembre 2010 sous le numéro 556629-4358 (la «Société»).

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

I. il est le seul actionnaire de la Société,

II. le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille couronnes suédoises (SEK 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune.

III. le conseil de gérance de la Société et l'Associé Unique ont décidé, en date du 21 décembre 2012, entre autres, de transférer l'administration centrale (mais pas le siège officiel pour des raisons de droit des sociétés suédois) de la Société, de Suède au Luxembourg, des copies de ces résolutions sont jointes au présent acte afin d'être enregistrées avec les présentes.

IV. l'assemblée générale extraordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Transfert de l'administration centrale (mais pas le siège officiel pour des raisons de droit des sociétés suédois) de la Société de Suède au Luxembourg;

2. Adoption de la forme sociale de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

3. Augmentation du capital social de la Société par incorporation des réserves;

4. Refonte en conséquence des statuts de la Société;

5. Confirmation des mandats sociaux des gérants et auditeurs de la Société;

6. Divers.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que l'administration centrale (mais pas le siège officiel pour des raisons de droit des sociétés suédois) de la Société sera transférée de Suède au Luxembourg en vertu du présent acte notarié et que le principal siège (mais pas le siège officiel pour des raisons de droit des sociétés suédois) sera fixé au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que, suite à la localisation au Luxembourg de l'administration centrale de la Société, la Société sera régie par le droit luxembourgeois à la date des présentes conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), mais étant entendu que la Société continuera d'être considérée selon le droit suédois comme une société suédoise valablement constituée.

L'Associé Unique décide que la Société adoptera la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, ainsi que le nom Next Real Estate Polish Retail Finance AB.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de soixante-quinze mille couronnes suédoises (SEK 75.000,-) afin de l'élever de son montant actuel de cinquante mille couronnes suédoises (SEK 50.000,-) à cent vingt cinq mille couronne suédoises (SEK 125,000), par incorporation des réserves par une augmentation du nominal de chacune des cinquante mille (50.000) parts émises d'une couronne suédoise (SEK 1,-) à deux couronnes suédoises et cinquante

centimes (SEK 2,5), par l'incorporation des réserves de la Société à hauteur d'un montant de soixante-quinze mille couronnes suédoises (SEK 75.000,-).

La réalité et la disponibilité de ces réserves sont démontrées au notaire au moyen des états financiers de la société au 31 décembre 2011 tels qu'audités le 29 juin 2012 et d'un certificat délivré en date du 21 décembre 2012. Ces documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte statuts de la Société en conformité avec le droit luxembourgeois, afin qu'ils soient désormais rédigés comme suit:

Art. 1^{er}. Nom et Forme sociale.

1. La Société est une société à responsabilité limitée.
2. Le nom de la société est Next Real Estate Polish Retail Finance AB.

Art. 2. Siège Officiel et Administration Centrale.

3. Le siège officiel de la Société se trouve à Stockholm, Suède.
4. L'administration centrale se trouveront dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
5. La Société peut établir des succursales en tout lieu, au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. Durée.

5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet Social.

6. L'objet social de la Société est la détention de participations, quelque soit leur forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou situées à l'étranger et dans tout autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'instruments financiers de toute sorte et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

7. La Société pourra par ailleurs garantir ou accorder des prêts ou assister de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, dans une mesure permise par la loi applicable.

8. La Société pourra mener toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle considérera utile pour la réalisation de ces objets.

Art. 5. Capital Social et Parts Sociales.

9. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt cinq mille couronnes suédoises (SEK 125.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales, avec une valeur nominale de deux couronnes suédoises et cinquante centimes (SEK 2,5) chacune.

Art. 6. Gérance.

10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, sans excéder le nombre de sept gérants, élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur rémunération. Si la Société a plusieurs gérants, il sera formé un conseil de gérance. Si le conseil de gérance est constitué de deux (2) gérants, au moins un (1) vice-gérant et pas plus de deux (2) vice-gérants devront être élus.

11. Les gérants sont élus et sont révoqués de leur fonction à tout moment, avec ou sans cause, par une décision prise à l'assemblée des actionnaires par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

12. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au lieu indiqué par la convocation de la réunion.

13. Si la gérance est assurée par plus d'une personne, le conseil de gérance doit élire parmi ses membres un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être gérant et qui sera responsable de la tenue des minutes de la réunion du conseil de gérance.

14. Le président doit présider toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion en question.

15. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance.

16. Les décisions sont prises par un vote de la majorité des gérants présents à la réunion. Le président, s'il en existe un, a un vote prépondérant en cas de partage des voix.

17. Le conseil de gérance peut passer de manière unanime des résolutions circulaires par des moyens de transmission en exprimant son accord par écrit, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, la totalité des consentements apportant la preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions correspond à la date de la dernière signature.

Art. 7. Décisions des Associés.

18. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi.

19. Chaque associé a droit à autant de droits de vote qu'il détient de parts sociales.

20. Hormis le cas où une majorité plus importante serait prévue par ces statuts ou par la loi, les décisions collectives prises par les associés de la Société ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

21. Les présents statuts peuvent être modifiés à tout moment par un vote de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

22. Les éléments suivants devront être évoqués lors de l'assemblée annuelle des associés:

- élection du président de l'assemblée générale;
- préparation et approbation de la liste de vote;
- approbation de l'ordre du jour;
- élection d'une ou deux personnes qui devront approuver les minutes de l'assemblée générale;
- constatation de la convocation régulière de l'assemblée générale;
- soumission au vote des associés du rapport annuel et du rapport des réviseurs et, le cas échéant, des états financiers consolidés et du rapport des réviseurs pour le groupe;
- résolutions concernant l'adoption du compte de résultat et du bilan et, le cas échéant, du compte de résultat consolidé et du bilan consolidé;
- résolutions concernant la répartition des profits et des pertes de la Société selon le compte de bilan adopté;
- résolutions concernant le quitus donné aux membres du conseil de gérance et, le cas échéant, résolution concernant la décharge de toute responsabilité du directeur général;
- détermination du nombre de gérants et de vice-gérants du conseil de gérance;
- détermination de la rémunération des membres du conseil de gérance;
- élection des gérants et des vices-gérants du conseil de gérance le cas échéant;
- tout autre sujet prévu par les statuts ou la loi.

Art. 8. Réviseur d'entreprise.

23. La société doit avoir au moins un (1) et pas plus de deux (2) réviseurs d'entreprise. Un expert-comptable autorisé ou un cabinet d'experts-comptables enregistré devra être élu comme réviseur d'entreprise.

Art. 9. Exercice comptable / Comptes Annuels / Distribution des bénéfices.

24. L'exercice comptable de la Société correspond à l'année civile et débute donc le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre de chaque année.

25. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont clos et les gérants préparent un inventaire comprenant une valorisation de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé pourra contrôler l'inventaire susmentionné ainsi que le compte de bilan au siège social de la Société.

Art. 10. Dissolution - Liquidation.

26. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être nécessairement des associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il en soit prévu autrement, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus larges afin de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société.

27. L'excédent résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera distribué entre les associés en proportion de leur détention dans le capital de la Société.

Art. 11. Droit Applicable.

28. Tout sujet non régi par les présents statuts sera déterminé selon le droit applicable.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide par ailleurs:

(i) que l'administration centrale de la Société est fixée au Grand-Duché de Luxembourg au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

(ii) de confirmer, dans la mesure nécessaire, les mandats des personnes suivantes gérants en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Jomar Ereso, gérant, né le 30 Septembre 1964 à Quezon City, Philippines résidant au 34 Rue de Penthièvre 75008 Paris France;

- Monsieur Thomas Lafargue, gérant, né le 11 juillet 1976 à Paris (France) résidant au 5, rue aux Saussaies Des Dames, 57950, Montigny-Les-Metz (France); et

- Monsieur Thierry Leleu, né le 11 décembre 1967, à Versailles (France), résidant à 1, allée Charles Bonnet, Croissy sur Seine (France);

jusqu'à l'assemblée annuelle approuvant les comptes de la Société pour l'exercice comptable s'achevant le 31 décembre 2012.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

(iii) que KPMG sera nommée réviseur d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée annuelle réunie afin d'approuver les comptes de l'exercice comptable de la Société s'achevant le 31 décembre 2012.

Estimation des Coûts

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63293. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022458/352.

(130026800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Choiseul, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013026423/11.

(130031993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Deadpan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.648.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Courtney Charlton.

Référence de publication: 2013026450/11.

(130032051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Di Cato Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 157.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DI CATO PROMOTIONS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013026462/11.

(130031974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

E-Trans GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 135.705.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026465/9.

(130032568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Eastern European Media Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.867.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2013026467/11.

(130032622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Pyco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 175.085.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(i) Maximus Holding II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 157 631;

(ii) Ecka Granules Holding I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 155 464;

(iii) Neovia Logistics Holding I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 143 560;

(iv) Dystar Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 135 820;

(v) King Holding I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 117 857;

(vi) Project Del Holding II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 162 127; and

(vii) Rudy Holding II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 128 952.

All are here represented by Mrs. Eva KALAWSKI, company director, residing at 939 20th Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA, by virtue of seven proxies given under private seal.

The said proxies, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of PYCO S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to manage, to develop and to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, it may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- receive income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

The Company may further provide day-to-day management services, including but not limited to accounting, finance, administrative and general secretarial services to companies being part of the same group of companies as the Company, being understood that the Company may at no time perform any activities which either are regulated or which would require the Company to be a regulated company or carry any activities under a license for such effect.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may also perform any transactions relating to foreign currencies including, but not limited to, foreign exchange trading, transactions on foreign currencies market and generally trade with a portfolio of foreign currencies of any kind.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may buy back its own corporate units.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of his units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

In the event any member surrenders one or more of his corporate units, such member shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such corporate units, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any member who transfers one or more of his corporate units to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such corporate units, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by

letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of November tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the appearing parties to twelve thousand and six hundred (12,600) corporate units as follows:

1) Maximus Holding II S.à r.l.;	1,800
2) Ecka Granules Holding I S.à r.l.;	1,800
3) Neovia Logistics Holding I S.à r.l.;	1,800
4) Dystar Holding S.à r.l.;	1,800
5) King Holding I S.à r.l.;	1,800
6) Project Del Holding II S.à r.l.;	1,800
7) Rudy Holding II S.à r.l.,	1,800
TOTAL	12,600

The twelve thousand and six hundred (12,600) corporate units have been issued with an aggregated share premium of thirty seven thousand four hundred Euros (EUR 37,400.-).

The corporate units as well as the attached share premium have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Evidence of the payment of the aggregate amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) has been brought to the notary by means of a bank certificate.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

Resolutions of the sole member

The prenamed members, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
2. The number of managers is set at 3 (three).
3. Mr. Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, is appointed manager having A signatory powers;
4. Mr. Ian Michael Stuart DOWNIE, company director, born in Hong-Kong (China) on January 28, 1949, residing at Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom, is appointed manager having B signatory powers;
5. Ms. Mary Ann SIGLER, company manager, born in Ohio (USA) on August 25, 1954, residing in 4733 Candleberry, Seal Beach, California 90740 USA, is appointed manager having B signatory powers.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, the said proxy holder signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzisième jour de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

(i) Maximus Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 631;

(ii) Ecka Granules Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 464;

(iii) Neovia Logistics Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 560;

(iv) Dystar Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 820;

(v) King Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 857;

(vi) Project Del Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 127; et

(vii) Rudy Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 952.

Toutes sont ici représentées par Madame Eva KALAWSKI, gérante de société, résidant au 939 20th Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA, en vertu de sept procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de PYCO S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, de gérer, de développer, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- perception de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires.

La Société pourra également fournir des services de gestion journalière, incluant mais non limité au des services de comptabilité, de finance, d'administration et de de secrétariat général à des sociétés membres du même groupe de sociétés, étant entendu que la Société ne pourra en aucun moment procéder à aucune activité réglementée, ou aucune activité qui impliquerait pour la Société d'être une société surveillée par une autorité de surveillance ou l'obligerait à obtenir une licence à tel effet.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra également effectuer toutes opérations relatives à des devises incluant, mais non limitées à, des opérations de change, des opérations sur tout marché de devises et généralement gérer un portefeuille en devises de toutes sortes.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou toute autre action similaire, une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles, s'ils existent, à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Dans l'hypothèse où un quelconque associé transfère une ou plusieurs de ses parts sociales, cet associé devra transférer les instruments convertibles détenus par lui qui sont rattachés à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à la Société et celle-ci devra racheter ces instruments convertibles, s'il devait y en avoir, conformément aux conditions générales de ces instruments financiers.

Un quelconque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles rattachés à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à cette même personne, conformément aux conditions générales de ces instruments convertibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepte en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,

2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix novembre mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les comparants représentés de la manière indiquée ci-avant, déclarent souscrire douze mille six cents (12.600) comme suit:

1) Maximus Holding II S.à r.l.; sus-mentionnée	1.800
2) Ecka Granules Holding I S.à r.l.; sus-mentionnée	1.800
3) Neovia Logistics Holding I S.à r.l.; sus-mentionnée	1.800
4) Dystar Holding S.à r.l.; sus-mentionnée	1.800
5) King Holding I S.à r.l.; sus-mentionnée	1.800
6) Project Del Holding II S.à r.l.; sus-mentionnée	1.800
7) Rudy Holding II S.à r.l., sus-mentionnée	1.800
TOTAL	12.600

Les douze mille six cents (12.600) parts sociales ont été émises avec une prime d'émission de trente sept mille quatre cents Euros (EUR 37.400,-).

Les parts sociales ainsi que la prime d'émission correspondante ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
3. Monsieur Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé gérant avec pouvoir de signature A.
4. Monsieur Ian Michael Stuart DOWNIE, gérant de sociétés, né à Hong-Kong (Chine) le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP Royaume Uni, est nommé gérant avec pouvoir de signature B.
5. Madame Mary Ann SIGLER, gérante de sociétés, née à Ohio (Etats-Unis) le 25 août 1954, résidant à 4733 Candleberry, Seal Beach, California 90740 Etats-Unis, est nommée gérante avec pouvoir de signature B.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande des parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KALAWSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013. AC/2013/2539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022516/466.

(130026738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Eastern European Media Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.867.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2013026468/11.

(130032627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Expectus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8033 Strassen, 9, rue Mère Teresa.

R.C.S. Luxembourg B 167.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour compte de Expectus Luxembourg Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013026478/12.

(130032037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Eden Real Estate Development A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.657.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026480/10.

(130032630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Eltecnic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 16.

R.C.S. Luxembourg B 95.948.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026482/10.

(130032366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Ollies S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 175.089.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois «NEW ENTERPRISES S.A.», établie et ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 44050,

ici représentée par Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, né à Messancy en Belgique le 19 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

ci-après dénommée «le comparant».

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «OLLIES S.A. S.P.F.» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre 1/ les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et 2/ les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. Elle pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, ils constitueront un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Tony VANDEWALLE, né à Gent en Belgique le 5 septembre 1958, demeurant à B-8300 Knokke, 81, Magere Schorre.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, née à Arlon en Belgique le 24 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt;

- Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, né à Messancy en Belgique le 19 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Auditeurs Associés, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 93937.

4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

5. L'adresse de la société est fixée au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au comparant, agissant en sa dite qualité, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: WIRTZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/02/2013. Relation: EAC/2013/1896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022480/192.

(130026819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Emilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 11, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 169.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026485/9.

(130032158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.910.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour Ildan International S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013026580/13.

(130031859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Ernest Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 74.555.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026488/9.

(130032631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Essia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2013026489/10.

(130032234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

EU Jahreswagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 5, Giallewee.
R.C.S. Luxembourg B 99.807.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026491/10.

(130032606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026499/9.

(130032019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

TCO Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.131.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TCO Lu S.à. r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.131 (the "Company").

There appeared:

TPG Credit Opportunities Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered address at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, and registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under corporation number 4738679 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of the sole shareholder of the Company as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint TPG Credit Opportunities Fund, L.P. as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société TCO Lu S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.131 (la «Société»).

A comparu:

TPG Credit Opportunities Fund, L.P., un limited Partnership de droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801,

immatriculée auprès de l'Etat du Delaware, Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de société 4738679 Associé Unique»),

ici représenté par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination en qualité de liquidateur de l'associé unique de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer TPG Credit Opportunities Fund, L.P. en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63315. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022592/120.

(130026771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.